

DEPARTEMENT DU GERS  
ARRONDISSEMENT D'AUCH  
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2024/52

**COMMUNE DE VIC-FEZENSAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 03 Octobre 2024.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 13 ; Nombre de votants : 22

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA - M. JAFFRES - M. BACHELLERIE - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT - Mme KLUCZYNSKI - M. Laurent GEYRES - M. CHAULET - M. OSPITAL - Mme NARRAN - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : M. CAVALIERE à M. BACHELLERIE - Mme CUEILLENS à M. CAMAZZOLA - Mme FAUCHE à Mme GOULU-MARTINAT - Mme BRAZZALOTTO à Mme NETO - M. CAUQUIL à M. GEYRES - Mme COUDERC à M. CHAULET - Mme MESSERLI-CIPRES à Mme BRANA - M. ROSELL à Mme NARRAN - Mme MASSAROTTO à M. OSPITAL.

Absents excusés : Mme LAPLANE-SOTUM.

**Objet : Demande de subvention pour la restauration de l'Église Ste Radegonde de Lagraulas**

L'Église Sainte Radegonde de Lagraulas nécessite des travaux de restauration et d'amélioration. Le Maire délégué à la commune associée de Lagraulas a pris l'attache de M. Patrick Arnaud, technicien des bâtiments de France à l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Gers, afin de bénéficier de ses conseils et de son expertise dans ce domaine pour la réalisation des travaux sur l'ouvrage. Les travaux comprendraient : la rénovation des peintures et des enduits intérieurs, l'électrification des deux cloches et la mise en place d'une horloge de commande des cloches, la reprise des éclairages intérieurs et la mise en valeur du clocher par la pose d'éclairages extérieurs, des travaux sur la toiture et la réfection des vitraux.

Le budget prévisionnel de l'opération est de 99 695,72 € H.T. soit 119 634,86 € T.T.C.

Le plan de financement proposé est le suivant :  
Montants en euros hors taxes.

DÉPENSES		RECETTES	
Projet	99 695,72 €	DETR (40%)	39 878,29 €
		CD32 - Conservation du patrimoine (10%)	9 969,57 €
		Autofinancement (50%)	49 847,86 €
TOTAL	99 695,72 €	TOTAL	99 695,72 €

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal autorise Mme le Maire :**

- à solliciter la Préfecture du Gers pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR,
- à solliciter le Département du Gers pour l'obtention d'une subvention au titre de la conservation du patrimoine,
- à soumettre notre projet à la fondation du patrimoine,
- à signer tout document utile à la demande de subvention,
- à engager ces travaux après notification des subventions attribuées.

Publié le 15/10/2024

En Préfecture le 15/10/2024

Pour extrait certifié conforme,

Le 14 Octobre 2024

Madame le Maire,  
Barbara NETO

